

unanime. Cependant, tous ces problèmes sont débattus, et j'espère qu'on s'achemine vers des solutions; c'est pourquoi je ne vois pas l'utilité d'en reprendre longuement l'examen à l'heure actuelle. On pourrait y passer des minutes ou même des heures, mais je crois que la plupart des sujets qui se rattachent au programme de mon honorable ami, en ce qui concerne la taxation, les questions fiscales et le reste, ont été examinés à fond à la Chambre, dans les journaux, et dans diverses organisations de l'extérieur, aux niveaux national et international. En toute franchise, il me semblerait donc futile de poursuivre le débat.

Après tout, c'est à peine si nous n'entendons pas les cloches de Noël, les rennes ruer dans les brancarts ou la jeep pétarader, et sans que nous nous en soyons rendu compte, nous serons de retour ici. On nous présentera un autre budget. Les propositions du ministre seront de nouveau examinées à la loupe, mais cette fois, nous aurons l'œil plus averti. Il vaudra beaucoup mieux se pencher sur de telles questions quand on nous saisira du prochain budget—assez tôt dans l'année financière, j'imagine—que maintenant.

Le réopinant a eu raison de dire qu'il importait au plus haut point de maintenir l'unité du Canada. Il faut y mettre le prix, j'en conviens, et ce fut une chose admise quand le Canada a été formé. Nos ancêtres l'avaient compris, et il serait bon pour nous de le reconnaître à notre tour. Ce prix, nous le payons depuis près d'un siècle et je suis sûr que nous allons continuer de le payer.

J'aurais peut-être une ou deux questions à poser. Quand le ministre prendra la parole, il pourra peut-être nous dire si des discussions se poursuivent à l'égard de la renégociation des ententes fiscales, dont la plus importante est probablement celle que nous avons conclue avec les États-Unis. Nous aimerions savoir où en sont les nouvelles négociations. Le ministre pourrait aussi nous dire quels progrès ont été accomplis au sujet des mesures législatives des États-Unis qui intéressent les mesures fiscales dites du président Kennedy et qui sont en train d'être examinées par le Congrès—je crois que le Congrès s'est ajourné tôt ce matin—et quelles répercussions ces mesures pourraient avoir sur l'afflux de capitaux. Le ministre pourrait peut-être aborder ces questions lorsqu'il répondra.

M. Olson: Comme on l'a déjà dit, les membres de notre parti ont eu maintes occasions d'exprimer leurs vues sur le ministère des Finances au cours de la présente session. Les membres du comité ne sont pas sans savoir que nous nous intéressons particulièrement aux frais de la dette publique. J'aimerais

donc poser quelques questions à propos de ce crédit. Nous constatons que l'intérêt sur la dette publique va augmenter de \$92,783,000 en 1963-1964, par rapport à l'année financière 1962-1963. Le total des frais de la dette passe donc de \$761,840,000 à \$854,624,000. J'aimerais que le ministre nous donne les raisons de ce qui semble être une augmentation très considérable d'une année à l'autre. J'aimerais savoir si c'est à cause d'une augmentation de la dette totale ou bien d'une hausse du taux des intérêts sur la dette nationale. C'est peut-être aussi parce qu'on aurait converti des émissions d'obligations d'un plus faible rendement. J'aurais une autre chose à demander et je serai très bref. Pouvons-nous prévoir une augmentation semblable l'année prochaine et chaque année par la suite?

M. Peters: Monsieur le président, vu que ce sera bientôt une nouvelle année, je recommanderais au ministre des Finances de faire preuve de discrétion et de générosité dans l'élaboration de son nouveau budget de 1964-1965.

(Le crédit est adopté.)

40a. Paiements établis conformément aux conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil, au gouvernement de chaque province, relativement à l'impôt sur le revenu perçu des sociétés dont l'entreprise principale consiste à distribuer au public ou à produire, pour distribution au public, de l'énergie électrique, du gaz et de la vapeur, lesdits paiements étant effectués à l'égard de la partie des revenus des sociétés pour l'année d'imposition terminée au cours de l'année civile 1961 (selon les dispositions et les buts de la Loi de l'impôt sur le revenu) qui provient de ladite distribution ou de ladite production dans la province à laquelle le paiement est effectué—pour étendre les objets de ce crédit afin d'autoriser les paiements à l'égard de l'année fiscale 1960, \$1.

M. Knowles: Le ministre serait-il en mesure de nous donner une explication claire et succincte de ce crédit 40a?

L'hon. M. Gordon: Monsieur le président, je voudrais, tout à l'heure, répondre à une ou deux autres questions, mais pour ce qui est de cette question en particulier, j'aimerais répondre tout de suite que ce crédit supplémentaire est demandé pour autoriser le versement de montants prévus dans le crédit n° 40 au sujet d'une année fiscale antérieure, l'année 1960. Le crédit n° 40 des prévisions budgétaires de 1963-1964 a autorisé le paiement aux provinces de la moitié des impôts sur le revenu perçus de certaines sociétés privées d'utilité publique à l'égard de l'année d'imposition 1961. Le ministère du Revenu national a calculé que jusqu'au 29 mars 1963, le montant payable aux provinces s'établissait à \$10,172,096. Le montant prévu au crédit 40 des prévisions budgétaires principales de